

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB
du Grand Annecy**

Nâves-Parmelan

Règlement graphique

PLAN B : MIXITÉ SOCIALE

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 18 décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi HMB
La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES		
Elaboration du PLUi	Modification	Modification simplifiée
approuvé le 18 décembre 2025		Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024

PLUi
bioclimatique
Urbanisme Habitat Mobilités

Mixité sociale

- Secteur B1
- Secteur B2
- Secteur B3
- Secteur B4
- Secteur B5
- Secteur B6
- Secteur B7
- Secteur B8
- Secteur B9

Autres prescriptions

■ Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

□ contours de zones

Bâti

■ bâti dur
■ bâti léger

Données d'information

■ Cours d'eau

